

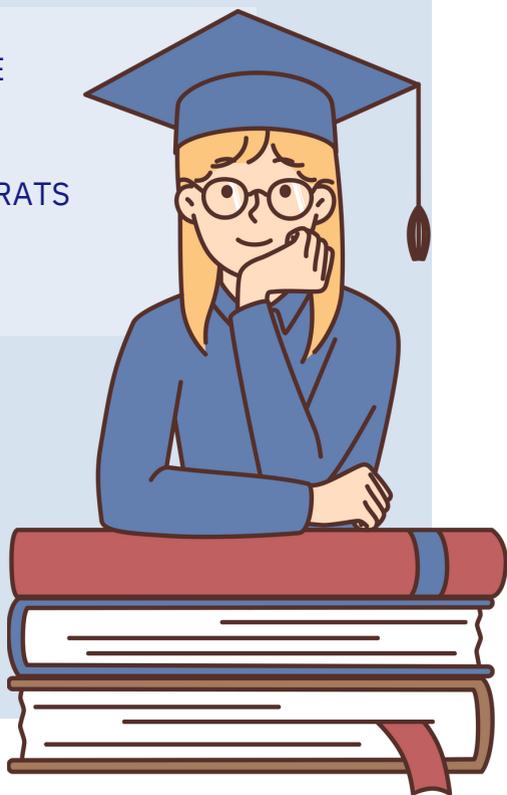
L'ALTERNANCE & VOUS

TOUT SAVOIR SUR L'ALTERNANCE

AIDE À LA RECHERCHE

LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRATS

LE SUIVI DE L'ALTERNANCE



© ÉDITION 2024 / 2025

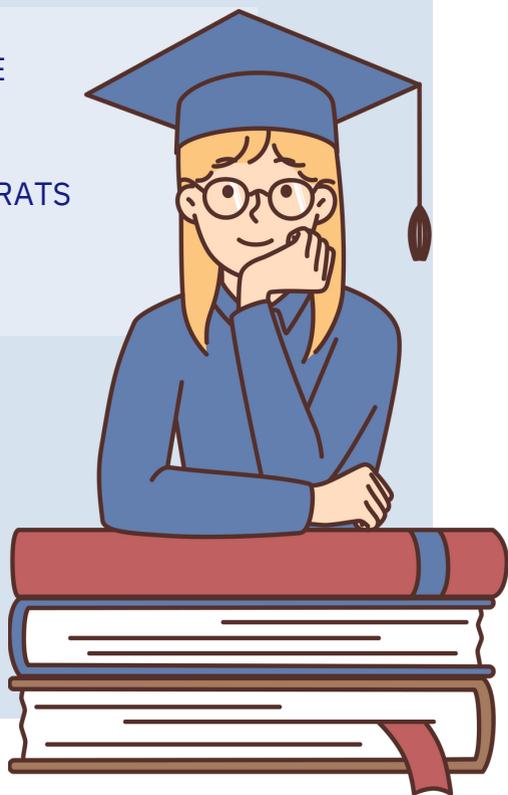
L'ALTERNANCE & VOUS

TOUT SAVOIR SUR L'ALTERNANCE

AIDE À LA RECHERCHE

LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRATS

LE SUIVI DE L'ALTERNANCE



© ÉDITION 2024 / 2025

FAIRE CONFIANCE À L'ALTERNANCE	5
Les avantages de l'alternance	
Aides pour les alternants	
AIDES APPORTÉES POUR TROUVER VOTRE ALTERNANCE	6
Notre soutien administratif pour la formalisation du contrat d'alternance	
Vos interlocuteurs au sein de l'ESG	
LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRATS EN ALTERNANCE	8
LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE	8
Pour qui ?	
Caractéristiques et nature du contrat d'apprentissage	
Simulation financière de la rémunération	
LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	10
Pour qui ?	
Caractéristiques du contrat de professionnalisation	
Simulation financière de la rémunération	
Alternance et handicap, c'est possible ?	
LE SUIVI DE L'ALTERNANCE	13
Rôle de l'entreprise	
Rôle du tuteur / Maître d'apprentissage	
Rôle du centre de formation	
LEXIQUE DE L'ALTERNANCE	15
France Compétences	
Convention de formation	
Opérateur de compétences (OPCO)	
Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP)	
Titre certifié	

Galileo Global Education France regroupe 43 écoles

Nos écoles partagent la même vision de l'enseignement supérieur : importance de l'interdisciplinarité, encadrement des étudiants, haute qualité des formations, culture internationale et insertion professionnelle.

Nos écoles possèdent 60 titres certifiés et accueillent plus de 110 000 étudiants, dont 22 800 alternants dans de multiples domaines : management, numérique, commerce, finance, santé, journalisme, cinéma, design, mode, arts appliqués, etc.

Nos écoles proposent en alternance, grâce à l'engagement de près de 15 000 entreprises partenaires, des formations reconnues de Bac+2 à Bac+5 : BTS, diplômes de grandes écoles, licences, bachelors, mastères.

Nos engagements sont triples :

- Acquérir une combinaison unique de compétences.
- Booster son employabilité et sa capacité d'entreprendre.
- Être accompagné dans sa réussite.

De plus, le maillage national de nos écoles nous permet d'être au plus près de l'économie des territoires et d'être ancrés dans l'écosystème local, à l'écoute des besoins des entreprises.

— NOS VALEURS

Exigence
Transparence
Bienveillance

— NOTRE ADN

Pouvoir d'entreprendre
Innovation

L'ALTERNANCE AU SEIN DE GALILEO GLOBAL EDUCATION

L'ALTERNANCE : LA PROFESSIONNALISATION AU CŒUR DE VOTRE PARCOURS

Effectuer votre alternance au sein d'une école du groupe Galileo Global Education, c'est vous former en associant des périodes de formation théorique et des périodes d'application pratique en entreprise. Les contrats en alternance sont des dispositifs clés ayant pour finalité l'obtention d'un titre certifié, un diplôme d'État ou une qualification professionnelle.

Ce guide vous présente le dispositif d'accompagnement dont vous pouvez bénéficier au sein de votre école et vous informe sur les différents types de contrats d'alternance existants.

FAIRE CONFIANCE À L'ALTERNANCE



— LES AVANTAGES DE L'ALTERNANCE

- **Développer votre expérience professionnelle** et donc faciliter votre intégration dans le monde du travail tout en obtenant la qualification visée.
- **Maîtriser votre futur métier** ou secteur d'activité ainsi que la vie en entreprise.
- **Faire prendre en charge vos frais** de scolarité et percevoir une rémunération.
- **Bénéficier de certaines aides financières** (par ex. : aide au permis de conduire dans le cadre de l'apprentissage).
- **Obtenir une excellente voie d'insertion** dans l'emploi, soit en étant embauché par l'entreprise d'accueil à l'issue de la formation, soit grâce à une meilleure employabilité liée à l'expérience acquise pendant votre formation en alternance.



— AIDES POUR LES ALTERNANTS

- **Les aides au logement** : APL, ALS, l'aide Mobili-jeunes...
- **Les aides pour le permis de conduire B** : une aide forfaitaire de 500 € est possible.
- **Les aides aux transports** : Les régions proposent leurs propres cartes de réduction SNCF aux alternants. La souscription est généralement entre 10 à 30 € mais parfois gratuite, et les réductions vont de -50 % à -100%. Votre mairie ou votre intercommunalité peuvent également avoir une aide sur le transport.
- **Réductions diverses** dédiées aux alternants : la carte d'étudiant des métiers pour les alternants donne accès à différentes réductions (ciné, musées, spectacles...).

AIDES APPORTÉES POUR **TROUVER** **VOTRE ALTERNANCE** AU SEIN DE VOTRE ÉCOLE

La Direction Alternance vous accompagne dans votre recherche d'alternance jusqu'à la signature de votre contrat.

Il est très important que vous puissiez être assidu sur ces temps de recherche car d'une part, ils vous donnent les bonnes pratiques pour rechercher en dehors des temps écoles et d'autre part, nous développons constamment nos relations avec des entreprises pour vous proposer des offres en adéquation avec votre formation.

Après avoir défini votre projet professionnel, nous vous accompagnons tout au long de votre recherche à travers différents moyens mis en œuvre par notre service placement et relation entreprise :

- **Les ateliers d'aide à la recherche** d'alternance qui vous aident à améliorer CV et à définir votre projet professionnel.
- **Des événements recrutement** (Forum de recrutement, Conférences métiers...).
- **Diffusion ciblée** d'offres répondant à votre projet professionnel.
- **Transmission de votre CV** auprès de recruteurs afin de favoriser le matching entre les besoins des entreprises et vos attentes d'aide au placement.

NOTRE SOUTIEN ADMINISTRATIF POUR LA FORMALISATION DE VOTRE CONTRAT D'ALTERNANCE

Dès que nous avons la confirmation de votre embauche par une entreprise, votre école dispose d'une équipe dédiée qui assure le montage de votre contrat dans le respect de la réglementation en vigueur.

Nous vous accompagnons également tout au long de la vie du contrat sur sollicitation de votre part ou de la part de l'entreprise.

Attention les périodes de rentrée sont très chargées et peuvent augmenter les délais de réponse mais vous aurez toujours une personne pour vous conseiller.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRATS EN ALTERNANCE

1/2

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE



POUR QUI ?

L'apprenti

- **Jeune de 16 et 29 ans révolus.**
- **Sans limite d'âge** : travailleurs handicapés, personnes ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant l'obtention du diplôme ou du titre objet du contrat, sportifs de haut niveau figurant sur la liste ministérielle, lorsque, suite à un échec à l'obtention du diplôme ou du titre visé, l'apprentissage est prolongé pour une durée d'un an maximum par conclusion d'un nouveau contrat avec un autre employeur



CARACTÉRISTIQUES ET NATURE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Contrat à durée limitée (CDD) :

- De **6 mois à 3 ans** en principe (selon la durée du cycle de formation préparant à la qualification objet du contrat / durée ajustable en fonction du niveau de qualification et des compétences déjà détenues par l'apprenti).
- Jusqu'à 4 ans pour les apprentis handicapés et les sportifs de haut niveau.

Période d'essai de 45 jours effectifs en entreprise.

Contrat à durée indéterminée (CDI) débutant par une période d'apprentissage.



SIMULATION FINANCIÈRE DE LA RÉMUNÉRATION

L'apprenti bénéficie d'une rémunération à l'embauche établie en fonction de son âge, de son avancée dans le cycle de formation et de son nombre d'années d'expérience en apprentissage (toutes formations confondues).

	1RE ANNÉE		2E ANNÉE		3E ANNÉE	
	Base de calcul	Salaire brut	Base	Salaire brut	Base	Salaire brut
MOINS DE 18 ANS	27% du SMIC	477,07 €	39% du SMIC	689,10 €	55% du SMIC	971,81 €
18 À 20 ANS	43% du SMIC	759,78 €	51% du SMIC	901,13 €	67% du SMIC	1 183,84 €
21 À 25 ANS*	53% du SMIC	936,47 €	61% du SMIC	1077,82 €	78% du SMIC	1 378,20 €
26 ANS ET PLUS*	100% du SMIC	1 766,92 €	100% du SMIC	1 766,92 €	100% du SMIC	1 766,92 €

Simulation financière établie à partir du SMIC au 1er janvier 2024 sur la base d'un contrat de 35h, soit 151.67 heures par mois.

Ces montants peuvent être majorés, en cas de contrat d'apprentissage dans une administration publique, ou si un accord collectif ou de branche applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRATS EN ALTERNANCE

2/2

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



POUR QUI ?

L'alternant

- **Jeune de 16 ans à 25 ans** révolus
- **Demandeur d'emploi** de plus de 26 ans
- **Bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés** (AAH)
- **Bénéficiaires de minima sociaux** (RSA, ASS, AAH)
- **Anciens** bénéficiaires de **contrats aidés**



CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Contrat à durée déterminée (CDD) :

- De 6 à 12 mois en principe.
- Jusqu'à 24 mois pour certains publics ou qualifications définis par convention ou accord collectif.
- Jusqu'à 36 mois pour les publics "prioritaires" (jeunes non qualifiés, demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an, bénéficiaires de minima sociaux...).

Contrat à durée indéterminée (CDI) débutant par une action de professionnalisation.



SIMULATION FINANCIÈRE DE LA RÉMUNÉRATION

L'alternant bénéficie d'une rémunération à l'embauche définie en fonction de son âge et du dernier diplôme obtenu.

	MOINS DE 21 ANS		DE 21 À 25 ANS		26 ANS ET PLUS	
	Base	Salaire brut	Base	Salaire brut	Base	Salaire brut
DIPLÔME INFÉRIEUR AU BAC (OU NIVEAU IV)	55% du SMIC	971,81€	70% du SMIC	1 236,84€	100% du SMIC	
						1 766,92 €
DIPLÔME SUPÉRIEUR OU ÉGAL AU BAC	65% du SMIC	1 148,50€	80% du SMIC	1 413,54€	100% du SMIC	

Simulation financière établie à partir du SMIC au 1er janvier 2024 sur la base d'un contrat de 35h, soit 151.67 heures par mois

Chaque branche professionnelle peut fixer une rémunération supérieure au minimum légal indiqué dans le tableau ci-dessus.

ALTERNANCE ET HANDICAP, C'EST POSSIBLE ?

Pour les personnes en situation de handicap, les études peuvent sembler un passage complexe. Cependant, l'alternance en France leur est également accessible, et même facilitée, grâce au contrat d'apprentissage aménagé.

Un contrat d'apprentissage typique dure en moyenne de 1 à 3 ans, selon le métier visé et le diplôme en cours de préparation. Cependant, en ce qui concerne l'apprentissage d'un travailleur handicapé, la durée de la formation peut aller jusqu'à 4 ans, si des aménagements sont nécessaires.

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR + ?

N'hésitez pas à contacter

Margaux DA COSTA

Responsable inclusion et innovation sociale

m.dacosta@ggeedu.fr

Ou rapprochez-vous du référent handicap de l'école.

ESGCI : handicap@esgci.com

ESG FINANCE : handicap@esgf.com

ESGRH : handicap@esgrh.fr

ESG IMMOBILIER : handicap@esg-immobilier.com

ESG LUXE : handicap@esg-luxe.com

ESG SPORT : handicap.paris@esg.fr

ESG TOURISME : handicap@esg-tourisme.com

MBA ESG : handicap@mba-esg.com

ESG ACT : handicap@esg-act.org

LE SUIVI DE L'ALTERNANCE



— RÔLE DE L'ENTREPRISE

L'entreprise vous assure une formation pratique en vous confiant des activités ou missions en adéquation avec votre formation et la progression annuelle définie par accord avec l'établissement de formation.

L'entreprise désignera parmi ses collaborateurs un tuteur ou maître d'apprentissage qui vous accompagnera tout au long de votre alternance en lien avec l'établissement de formation.



— RÔLE DU TUTEUR / MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Votre tuteur ou maître d'apprentissage est la personne clé pour vous au sein de l'entreprise.

C'est la personne qui :

- Vous accueille dans l'entreprise.
- Vous présente le personnel et les activités de l'entreprise.
- Vous informe de l'ensemble des règles et usages internes à l'entreprise.
- Vous accompagne dans la découverte du métier.
- Organise et planifie votre poste de travail.
- Vous permet d'acquérir les savoirs professionnels nécessaires à l'exercice du métier.
- S'informe de votre parcours de formation au Centre de Formation (CFA) et des résultats obtenus.
- S'assure de l'acquisition de vos compétences professionnelles.

C'est l'interlocuteur privilégié du centre de formation.



RÔLE DU CENTRE DE FORMATION

Le centre de formation entretient tout au long de la formation une liaison avec l'employeur et le tuteur ou le maître d'apprentissage.

Il donne accès à celui-ci à un extranet dédié qui l'informe de vos absences en formation, mais aussi d'actualités ou de documents mis à disposition.

Un suivi est également réalisé pour mesurer l'avancée de l'acquisition de vos compétences au sein de l'entreprise et en formation par le biais du LEA (Livret Electronique de l'Apprenant) accessible également via l'extranet.

LEXIQUE

DE L'ALTERNANCE

1/2

FRANCE COMPÉTENCES

France Compétences est placée sous la tutelle du ministère du travail.

Il intervient à 3 niveaux :

- Financer le système de formation professionnelle et d'apprentissage de façon optimale et soutenable.
- Réguler le marché pour favoriser l'identification des besoins en compétences.
- Améliorer la performance, la transparence et la mise en synergie de tous les acteurs.

CONVENTION DE FORMATION

Établie par le pôle de gestion de l'alternance, elle précise les objectifs, le programme et les modalités d'organisation, d'évaluation et de sanction du contrat d'alternance.

La convention est complémentaire du CERFA et doit être signée puis transmise à l'OPCO car elle constitue une condition sine qua non de la prise en charge financière de la formation.

Les écoles du groupe Galileo vous proposent de prendre cette charge administrative clé en main via notre offre de service alternance.

OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES (OPCO)

11 Opérateurs de Compétences (OPCO), chargés d'accompagner la formation professionnelle, sont agréés. Ils remplacent les anciens organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

Ces opérateurs de compétences ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.

Les écoles du groupe Galileo travaillent activement avec les 11 OPCO et les CNFPT qui s'occupent des contrats d'apprentissage de la fonction publique.

RÉPERTOIRE NATIONAL DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE (RNCP)

Les diplômes et titres à finalité professionnelle sont classés dans le Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) par domaine d'activité et par niveau.

Les entreprises souhaitant recruter des alternants consultent ce répertoire pour vérifier que la formation des candidats délivre un titre certifié.

Les écoles du Groupe Galileo porte à ce jour 54 titres certifiés et inscrits au RNCP.

LEXIQUE DE L'ALTERNANCE 2/2

TITRE CERTIFIÉ

Le titre certifié permet à son titulaire de certifier les compétences, aptitudes et connaissances acquises pour l'exercice d'un métier ou d'une activité dans à un domaine professionnel.

Les formations pédagogiques délivrant un titre RNCP représentent une valeur sûre pour l'étudiant mais aussi pour les employeurs puisque leur niveau est reconnu par l'État.

NOMENCLATURE DES NIVEAUX DE CERTIFICATION

Les titres ou diplômes sont gradués, selon le référentiel européen, du niveau 1 au niveau 8 comme suit :

- Bac + 8 = Niveau 8
- Bac + 5 = Niveau 7
- Bac + 3 / Bac + 4 = Niveau 6
- Bac +2 = Niveau 5
- Bac = Niveau 4
- CAP = Niveau 3

